



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23 juillet 2018 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

Procuration(s) : Mme DORAT Sandrine donne pouvoir à Mme BEZELGA Monique, Mme DEBELLE Muriel donne pouvoir à M. GREMILLON Maurice

Absent(s) : M. MONTOUX François

Excusé(s) : Mme DEBELLE Muriel, Mme DORAT Sandrine

Secrétaire de séance : M. GREMILLON Maurice

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 18 juin 2018.

2018-057 PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Monsieur le Maire :

- fait part des modalités d'attribution du Fonds de Concours versé par la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour la période de 2016 à 2020,
- propose de solliciter l'octroi de la somme de 20 000,00 € pour l'année 2018,
- rappelle aux membres du conseil municipal les différents travaux d'investissement prévu au budget de 2018 et propose les financements suivants :

| NATURE DES TRAVAUX | MONTANT H.T. | D.E.T.R. | AUTRES | ACTIV'3 | RESTE A CHARGE COMMUNALE H.T. |
|--|------------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------------------------|
| Création d'une place de stationnement pour personnes handicapées place de l'église | 3 141,86 | | | | 3 141,86 |
| Construction d'une annexe aux ateliers techniques | 26 443,87 | 7 933,00 | | 10 578,00 | 7 932,87 |
| Ecole | 24 197,84 | | | 16 938,00 | 7 259,84 |
| Déviation d'un réseau d'eaux pluviales | 10 515,19 | | | 3 084,00 | 7 431,19 |
| Aspirateur à feuilles | 666,66 | | | | 666,66 |
| Dortoir de la maternelle | 2 500,00 | | | | 2 500,00 |
| Eclairage public | 12 267,00 | | 9 812,00 | | 2 455,00 |
| Mise aux normes des toilettes du commerce | 7 059,85 | | | | 7 059,85 |
| Stores salle polyvalente | 8 789,27 | | | | 8 789,27 |
| TOTAL | 95 581,54 | 7 933,00 | 9 812,00 | 30 600,00 | 47 236,54 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- arrête les modalités de financement,
- et sollicite auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Clain l'octroi d'une partie du fonds de concours pour la somme de 20 000,00 € au titre de 2018.

**2018-058 APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LA RENOVATION ENERGITIQUE DU PATRIMOINE BATI**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- approuve la nouvelle convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants.

- autorise la signature de ladite convention par Monsieur le Maire.

**2018-059 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN
EN POITOU ET LA COMMUNE D'ASLONNES POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
COMMUNAUTAIRES PAR LES ELEVES DU COLLEGE DE GENCAY**

Le montant de la contribution de la commune d'Aslonnes s'élève à 1 448,02 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mise à disposition des installations du groupe scolaire entre la Communauté de Communes des Vallées du Clain et la commune d'Aslonnes ;

- d'autoriser le Maire à signer la présente convention de mise à disposition des installations du groupe scolaire entre la Communauté de Communes des Vallées du Clain et la commune d'Aslonnes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la réponse négative de la Préfecture relative à son recours pour l'attribution de la subvention au titre du FEADER pour la construction du salon de coiffure.
- donne lecture du compte-rendu d'expertise médicale relatif à l'état de santé d'un agent communal.
- fait part de la réunion publique de présentation du P.L.U.i. qui s'est déroulée le 10 juillet dernier à 19 h et rappelle celle prévue le 05 septembre prochain à Vivonne.
- informe l'assemblée qu'il a déposé un permis de construire pour la construction de l'annexe des ateliers ainsi que pour le local à vélos de l'école.
- signale que le Département a accepté de mettre la vitesse à 50 km/h sur la route départementale dans la traversée de Puygrenieux.
- demande à Monsieur Serge BARRAULT s'il accepte de le représenter et donc la commune lors de la cérémonie de passation de pouvoir du Général Jean-Jacques Taché, Commandant adjoint de la région Nouvelle-Aquitaine, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Vienne, avec le Colonel Yves Dumez le 4 septembre prochain. Monsieur Serge BARRAULT accepte.
- présente la demande de l'acquéreur d'une parcelle rue du Goulet, sollicitant l'autorisation d'implanter définitivement l'entrée de sa future propriété, en passant par la propriété communale la jouxtant. Le conseil municipal refuse une implantation définitive et accepte un accès temporaire pour réalisation de la construction le temps des travaux uniquement.
- rappelle la demande émanant des propriétaires du 11/13 rue du Goulet, sollicitant l'autorisation d'implanter un portail sur la rue du Goulet au droit de leur propriété qui se trouve de chaque côté de cette voie et souhaite maintenant avoir l'usage exclusif de celle-ci. Monsieur le Maire précise que dans ce cas, une enquête publique pour désaffectation de cette partie de la rue du Goulet serait nécessaire. Le conseil municipal n'accède pas à cette dernière requête mais reste d'accord pour la première.
- informe l'assemblée qu'un jugement a été rendu décidant l'expulsion d'une famille de leur logement dans deux mois.

Monsieur le Maire fait part d'une réclamation de l'Association de Chasse de la commune quant à la non indication du numéro de téléphone de celle-ci pour la future cérémonie de St Hubert qui aura lieu en décembre, avec repas sur réservation, sur la Gazette qui vient de paraître. Les membres du comité de rédaction précisent qu'il est trop tôt pour l'indiquer.

Fait à ASLONNES, le 24 juillet 2018

Le Maire,
Roland BOUCHET

